

LX 7. Sept. 90 16

SERVICE ECONOMIQUE ET FINANCIER
p.B.75.76 / FIV/GRF

Berne, le 7 septembre 1990

Note à MM: F. von Däniken
J. Aregger
R. Bärffuss
R. Guldemann
P. Maurer
P. Pifarretti
P. Widmer
D. Woker

Re: Groupe EUROVISION

Les deux thèmes suivants me paraissent mériter à court terme une réflexion approfondie dans le cadre informel que constitue le Groupe:

1. Intégration européenne / espace économique européen

La négociation avec la CE est entrée dans une phase cruciale. Il convient à tout prix d'éviter une solution minimaliste de type "Luxembourg plus" qui pourrait constituer le plus petit dénominateur commun des intérêts en présence à court terme, mais créerait des malentendus et ne résoudrait pas le problème d'un isolement croissant de la Suisse. Il est aussi très important, en cas d'échec des négociations, que la responsabilité ne retombe pas sur la Suisse.

L'EEE, si l'on en fait un projet optimal et non minimal, a un sens en tant que formule transitoire à la fois pour la Suisse, pour la CE et pour l'Europe:

- pour la Suisse, il permet de trouver une formule acceptable de participation à la construction européenne sans poser la question de l'adhésion à un moment où le pays n'est pas mûr et où l'on risque un conflit de régions et de générations

- 2 -

- pour la CE, il permet de réaliser l'indispensable phase d'approfondissement et de consolidation (UEM, UP) avant un nouvel élargissement
- pour l'Europe, l'EEE et l'AELE sont des véhicules utiles et réalistes d'insertion progressive des pays d'Europe centrale et de l'Est dans le marché unique européen avant que ces derniers aient atteint une maturité suffisante pour envisager une adhésion.

A nouveau, l'EEE ne serait pas une solution définitive, mais une voie provisoire permettant un rapprochement progressif et pragmatique et, finalement, une adhésion à une grande CE. Toutefois, le temps presse. Sans résultats d'ici la fin de l'année, les chances de réalisation seront vraisemblablement définitivement compromises.

Si cette analyse est exacte, il convient, dans un premier temps, de trouver des formules permettant de mener à bien la négociation. Comme l'on sait, les principaux obstacles à surmonter sont:

- le nombre des exceptions permanentes requises par l'AELE
- les mécanismes de participation et de prise de décisions
- la fragilité de la cohésion de l'AELE

Suggestion

Le Groupe pourrait réfléchir à des solutions alternatives et inédites (s'il en existe) qui devraient rapidement être mises sur la table au cas où l'approche actuelle aboutirait à une impasse totale. En particulier, notre formule dans le domaine participation/décision est-elle la seule envisageable, n'existe-t-il pas une voie médiane qui puisse constituer un compromis entre nos intérêts et ceux de la CE ?

Second thème de réflexion, **la mise au point rapide d'une stratégie réaliste du Conseil fédéral au cas où la négociation EEE aboutirait à un échec ou une solution insatisfaisante.**

Le résultat de ces deux axes de réflexion devrait constituer un "input" propre de notre Département dans un avenir rapproché.

2. Nouvelle politique de neutralité

La crise du Golfe nécessite la redéfinition de notre politique de neutralité. Cette nouvelle définition doit se fonder sur l'analyse des éléments suivants:

- la nouvelle architecture européenne
- l'existence ou non d'un rôle transitoire de la neutralité dans le cadre de la mise en place de la nouvelle architecture européenne
- le nouveau consensus global (définitif ? apparent ?) entre grandes puissances
- le type futur de conflits
- la demande future (en genre et en nombre) de "bons offices" dans le monde et la manière de satisfaire cette demande
- l'influence de la politique étrangère de la Suisse sur l'activité du CICR
- l'influence de la politique étrangère de la Suisse sur la cohésion intérieure
- le sens et les possibilités d'une politique active des droits de l'homme
- les éventuels conflits entre intérêts économiques et la politique étrangère de la Suisse
- les critères et les possibilités d'une participation de la Suisse à des sanctions internationales (qui a dit A pour l'Irak doit-il dire B pour l'Afrique du Sud, Israël etc ?; qui a dit A pour des sanctions économiques doit-il dire B pour le passage dans son espace aérien ?)

Une hypothèse avancée dans le cadre de la crise actuelle est qu'elle préfigure une résurgence du conflit Nord-Sud (les masses arabes prennent parti pour S. Hussein). On pourrait s'imaginer que l'on ait de plus en plus, au sein des Nations Unies, un front uni des pays du Nord, défenseurs de la stabilité et du statu quo, contre ceux du Sud en proie à une nouvelle vague de fondamentalisme et de contestation compte tenu de l'aggravation de leurs problèmes. Une neutralité perdant son sens en Europe peut-elle en gagner dans le Tiers monde, et si oui, sous quelles conditions ? Un profil spécifique suisse dans le Tiers monde s'appuyant sur une forme adaptée de politique de neutralité est-il désirable ?

- 4 -

Suggestion

Le Groupe pourrait sans aucun doute se pencher sur ce thème en réfléchissant également sur la question de la mise en oeuvre pratique.

P. Fivat

